

## **Motion 2110**

### **en faveur de l'emploi dans le secteur bancaire et financier à Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'importance du secteur bancaire et financier en termes d'emplois à Genève ;
- la contribution prépondérante de ce domaine économique au PIB du canton ;
- les recettes fiscales considérables découlant de ce secteur, perçues tant au niveau cantonal que communal ;
- l'importance de la place financière pour le maintien à Genève d'activités économiques connexes, telles que le négoce de matières premières ;
- les attaques et pressions incessantes contre la place bancaire et financière suisse et genevoise ;
- les nombreux défis pour la place bancaire et financière genevoise qui découlent des stratégies élaborées au niveau fédéral, notamment en matière de conformité fiscale et en lien avec la mise en œuvre des accords dits « Rubik » ;
- que le développement de secteurs d'activités créateurs d'emplois, à l'instar du domaine des fonds de placements, doit être facilité ;

invite le Conseil d'Etat

- à s'engager résolument en faveur d'une stratégie en matière de fiscalité transnationale conforme aux impératifs de compétitivité du secteur bancaire et financier genevois et aux impératifs budgétaires du canton de Genève ;
- à s'engager en faveur du maintien à long terme des emplois du secteur bancaire et financier à Genève ;
- à inviter les partenaires sociaux de la branche à prendre les mesures pour prévenir le chômage, en intensifiant la formation professionnelle et continue et en sensibilisant les employés à cette question ;
- à s'opposer à l'adoption unilatérale par la Suisse de mesures dérogeant aux standards internationaux en matière de conformité fiscale,

relativement à l'introduction d'une obligation d'autodéclaration systématique de conformité fiscale des clients étrangers ;

- à poursuivre ses efforts, au demeurant salués par les auteurs de la présente motion, pour que Genève reste une place fiscalement attractive pour les sociétés multinationales, notamment pour celles actives dans le négoce de matières premières afin que l'activité connexe de financement de ce négoce puisse demeurer et se développer dans notre canton ;
- à documenter les chances et les risques que représente le développement du secteur du négoce à Genève ;
- à s'engager pour que la Suisse se dote de conditions-cadres attractives et conformes aux critères du développement durable – notamment en termes économiques, écologiques et sociaux – pour renforcer activités de gestion institutionnelle et de fonds de placement.